

09 AOUT 1982

n° 1769/12.08.01

Demande d'Emploi.

Monsieur le Bourgmestre de la
Commune de TABA
G I T A R A M A.-

Monsieur le Bourgmestre,

J'ai l'honneur de vous demander d'user
de votre influence auprès des responsables du Centre de Santé de
KARANGARA afin que l'athlète du nom NAKABONYE Marie Christine y soit
engagée comme "travailleuse".

Il va sans dire que cette athlète a rendu
honneur au Pays dans des Meeting et Championnats d'Afrique. Aussi
mérite t-elle d'être aidée dans la mesure de vos possibilités.

Vous demandant de me tenir informé des
dispositions que vous aurez prises à ce sujet, je vous prie de croire
à ma haute considération.

Le Ministre de la Jeunesse
et des Sports
NDINDILYIMANA Augustin
Cdt BEM.



REQUETE A L'UNESCO POUR LE FINANCEMENT DE
CINQ CHANTIER DES JEUNES AU RWANDA

I. GENERALITES

La Mission majeure confiée au Ministère de la Jeunesse et des Sports étant, non seulement la mobilisation et l'encadrement de la jeunesse non scolarisée mais aussi l'intégration et l'insertion de cette jeunesse dans le processus de développement, la coopération entre l'UNESCO et notre département devrait être axée autour des objectifs suivants :

- La mobilisation de la Jeunesse,
- L'encadrement de la Jeunesse
- L'intégration et l'insertion des jeunes dans la vie active.

Pour cela, dans le cadre de cette assistance de l'UNESCO au Ministère de la Jeunesse et des Sports, les projets retenus s'adressent principalement à la jeunesse rurale.

II CARACTERISTIQUES DU PROJET

A. IDENTIFICATION

Intitulé : CINQ CHANTIERS DES JEUNES

Localisation : Cinq Préfectures : Kibuye à Mabanza

Butare à Nyaruhengeri

Cyangugu à Kamembe

Kigali à Shyorongi

Ruhengeri à Kigombe

Secteur : Développement Rural

Programme : Développement coopérative et la PME

Promoteur, supervision, tutelle : Ministère de la Jeunesse et des Sports

Service responsable : Direction Générale de la Jeunesse

Responsable du Dossier : Direction Planification

Coût estimé du projet :

Source de financement : Assistance de l'UNESCO

Ministère de la Jeunesse et des Sports

B. SOMMAIRE DU PROJET :

Mettre sur pied des chantiers des jeunes qui constituent une nouvelle méthode d'animation et d'encadrement des jeunes par des actions de formation-production avec tendance vers l'autosuffisance du centre et l'acquisition d'un capital initial pour les Jeunes.

C. CADRE DE REFERENCE

Les Jeunes constituent plus de 50% de la population rwandaise, qui compte parmi les plus denses du monde avec plus de 190 habitants au Km² et le taux de croissance démographique parmi les plus fortes également. Le Ministère de la Jeunesse et des Sports est chargé de la classe d'âge de non-scolarisés et de descolarisés compris entre 10 et 24 ans, soit 34 % de la population totale.

24% des jeunes entre 7 et 24 ans fréquentent l'école au recensement de 1978: un taux de scolarisation très faible.

C'est dire que cette classe de Jeunes à majorité ruraux constitue une ressource en forces de travail qu'il faut mobiliser et un marché de consommateurs dont il faut satisfaire les besoins élémentaires de nourriture, d'habillement et de logement grâce à un emploi rémunérateur; il faut d'autre part fixer cette jeunesse dans son milieu.

Le projet répond, dans ses multiples aspects, aux objectifs nationaux d'autosuffisance alimentaire, de promotion de l'emploi et d'élévation du niveau d'instruction et de formation ainsi que d'amélioration des conditions sociales de la population.

A la fin du quinquennat 1982-1986, 5 chantiers de jeunes devraient couvrir 5 Préfecture, qui sont : RUHENGURI, BUTARE, KIBUYE, CYANGUGU et KIGALI.

Le 3e Plan range ce projet dans le secteur appelé "Services sociaux", encore qu'il touche par ses activités à d'autres secteurs :

- l'agriculture, l'artisanat, la formation, et même le commerce.

Association formation et encadrement au sein de groupements socio-économiques d'un nombre important de jeunes, le projet a pour objectif de couvrir 73 Communes au moins à la fin du 3e Plan, touchant ainsi 730 G.S.E. si nous comptons 10 G.S.E. par Commune

A court terme le projet vise la mise sur pied d'un chantier de jeunes par an. Ce projet comportera des rapports évidants avec d'autres projets du même secteur: organisation des coopératives, formation permanente, alphabétisation fonctionnelle, politique démographique, réinsertion des handicapés.

III. DESCRIPTION DU PROJET

L'Encadrement des jeunes suppose d'abord l'existence des structures d'accueil comprenant des ensembles homogènes susceptibles de les rassembler au sein des organisations capables de favoriser leur épanouissement moral, physique et intellectuel. Ces différentes structures s'articulent entre elles de manière à former un ensemble cohérent appelé chantier des jeunes. Ce chantier englobe en son sein, l'ensemble des activités d'un Centre de Formation et autour de celui-ci, des petites unités de production des jeunes dénommées groupements socio-économiques.

- Le Centre de Formation reçoit les jeunes issus des groupements socio-économiques des jeunes du chantier. La formation essentiellement pratique qui y est dispensée, est centrée soit sur l'agriculture et l'élevage, sur la maçonnerie et la menuiserie, soit alors sur l'artisanat (coordonnerie, broderie et couture). Les jeunes qui viennent au Centre de Formation doivent produire de telle sorte que le Centre puisse parvenir à une certaine autosuffisance.

A. la fin de la formation, une partie des surplus de la production des jeunes leur est attribuée en guise de capital devant relancer leurs activités de production au sein de leurs groupements d'origine. Ainsi, en tant que lieu d'initiation à la formation-production, le centre de formation des jeunes sert de tremplin aux activités de production des groupements socio-économiques des jeunes associés.

- Le groupement socio-économique quant à lui, est une petite unité de production des jeunes animés d'un même idéal de produire en Commun, les biens devant leur assurer un certain revenu. Ce sont ces mêmes groupements qui envoient des jeunes en formation dans les Centres de Formation.

Ainsi donc, pour la jeunesse rurale, dans le cadre de cette assistance de l'UNESCO au Ministère de la Jeunesse et des Sports, l'aide reçue serait affectée tant à la mise en place des nouveaux chantiers des jeunes, qu'à l'appui des actions de formation-production des Centres de Formation des jeunes, ou alors, doter les groupements socio-économiques d'un capital initial substantiel devant appuyer leurs actions de production.

Pour la Jeunesse urbaine, cette aide serait centrée sur la création et l'installation des maisons des jeunes et de la culture.

IV. OBJECTIFS DES PROJETS

A. Installation et animation des chantiers des jeunes

Dans son action d'encadrement et de mobilisation des jeunes en vue d'accroître leur production, le Ministère de la Jeunesse et des Sports, par le biais des chantiers des jeunes, a mis sur pied des mini-projets d'aménagement des zones rurales. Ces projets consistent à apprendre aux jeunes issus des groupements socio-économiques, les nouvelles méthodes culturelles et d'élevage ainsi que les techniques de gestion adaptées aux besoins des petites coopératives rurales.

Pour ce qui est de la typologie d'un chantier de jeunesse, généralement eu "chantier de jeunesse doit être perçu comme une manifestation d'un vaste mouvement de solidarité humaine en faveur d'un monde plus humain". C'est un carrefour de rencontre des hommes et des idées où se nouent autour du fait économique et socio-culturel, les amitiés génératrices de paix et de compréhension mutuelle entre les jeunes d'une même génération; enfin, comme un moyen de sensibiliser les jeunes avec le fait national, et par extension, une formation en faveur du développement.

Dans l'optique du Ministère de la Jeunesse et des Sports, un chantier des jeunes se constitue autour d'une petite entité géopolitique qui facilite la formation et l'encadrement des jeunes dans des actions concrètes de développement.

Au sein du chantier, les jeunes travaillent ensemble autour d'une Cellule-mère qui est le centre de formation et d'apprentissage de ces jeunes. Pendant toute la durée de la formation, les jeunes reçoivent une formation technique intensive, soit en agriculture, en élevage, en menuiserie etc... de telle sorte qu'à la fin de la formation, ces jeunes puissent répandre dans leur milieu respectif, les techniques acquises au cours de leur brève période de formation.

Actuellement, le Ministère a organisé trois chantiers opérationnels : un chantier à NDAGO et un autre à KARAGO. Un nouveau chantier pour les jeunes de l'Est est en cours.

Dans le cadre de cette aide à la coopération, l'UNESCO pourrait intervenir pour l'installation des chantiers dans 5 Préfectures qui en sont dépourvues et apporter un appui financier aux différentes composantes de chantiers déjà existants à savoir, les centres de formation et les groupements socio-économiques des jeunes.

B. APPUI AUX CENTRES DE FORMATION DES JEUNES.

Dans le souci de réduire l'exode rural et ses multiples conséquences au triple plan social économique et culturel (délinquance juvénile, la prostitution, le banditisme) le Ministère de la Jeunesse et des Sports a mis sur pied des centres de formation de la jeunesse dont les objectifs spécifiques sont les suivants :

- Lutter contre le chômage et l'oisiveté des jeunes en les rassemblant dans des centres de formation au sein desquels ils apprendront un métier susceptible de les aider dans la vie active.
- Canaliser toutes les énergies inemployées des jeunes non scolarisés et descolarisés pour une véritable insertion dans le circuit de production.
- Accroître chez les jeunes desoeuvrés des campagnes et des villes leur sens de responsabilité, de civisme, le respect d'un travail manuel et le goût d'une vie honnêtement gagnée.

Alors dans le cadre de cette aide à la coopération, l'assistance de l'UNESCO au Ministère de la Jeunesse et des Sports permettrait de donner une impulsion nouvelle aux opérations ponctuelles de formation des jeunes. Comme exemples d'actions concrètes à financer, il ya lieu de citer entre autres : -Une dotation (en espèce ou en nature) aux centres de jeunesse d'un équipement didactique et technique de première nécessité et se rapportant aux disciplines suivantes : menuiserie, maçonnerie, couture (machines à coudre et accessoires), soudure et plomberie.

.../...

- Un soutien financier au Ministère de la Jeunesse et des Sports pour la formulation et la mise sur pied d'une stratégie d'extension et de restructuration des centres ruraux de la jeunesse.
- Assistance financière ou matérielle dans la mise en place d'un fond de roulement destiné à l'installation dans la vie active des jeunes sortis des centres de formation.

C. APPUI AU GROUPEMENT SOCIO-ECONOMIQUE DES JEUNES.

Petites unités de production, les groupements socio-économiques constituent pour les jeunes, des centres d'initiation à la coopération. Estimés environ à 1.500 unités de production comprenant chacune 25 à 30 membres, ces groupements constituent à l'échelon local les tentatives de structures d'insertion et d'intégration des jeunes dans le développement rural. Dans l'optique du Ministère de la Jeunesse et des Sports, ces unités socio-économiques doivent être progressivement transformées en véritables entreprises des jeunes à vocation coopérative.

Pour cela, dans le cadre de cette coopération un appui financier et matériel serait bien venu en vue de redynamiser les opérations de ces jeunes associés et de les former pour les aider à améliorer les méthodes de travail qui, pour le moment, sont encore traditionnelles.

Pour l'agriculture, cette aide consisterait à fournir du matériel agricole :

- Houes
- Pics
- Engrais chimiques
- Semences sélectionnées
- Construction de dépôts de stockage des produits agricoles.

Pour l'élevage

- Constitution d'un fond permettant d'épauler des groupements socio-économiques en leur fournissant du matériel de construction et des sujets d'élevage.
- Assurer les soins vétérinaires aux animaux des groupements socio-économiques des jeunes.

V DEROULEMENT DU PROJET

La réalisation du projet va devoir s'opérer selon les trois phases ci-après :

- Phase de sensibilisation
- Phase de formation théorique et pratique
- Phase de suivi et continuité.

A. La Phase de sensibilisation

De la façon dont la sensibilisation sera menée, dépendra la réussite du projet.

C'est pourquoi cette opération devra être effectuée avec beaucoup de délicatesse. Elle devra viser toute la population concernée par le projet.

L'objectif poursuivi étant de faire accepter le projet, nous distinguons trois principaux niveaux d'intervention de l'animation-sensibilisation.

a) Au niveau des autorités administratives et religieuses.

Compte tenu de la contribution demandée à chaque type d'administration tant publique que religieuse, la sensibilisation des autorités locales ainsi que celles des services centraux sera menée en deux temps :

- En premier temps, les services du Ministère de la Jeunesse et des Sports chargés de l'animation dans le domaine socio-économique entreront en contact avec les autorités locales. Cette étape, qui a bientôt démarré, consiste à examiner ensemble les objectifs du Projet, son impact en matière de développement régional ainsi que la participation demandée à chaque commune intéressée.
- En deuxième temps, tous les départements ministériels ainsi que les administrations régionales concernées par le projet enverront des délégués à une réunion de concertation du projet "Chantier des Jeunes". L'objet de cette même réunion consistera essentiellement à faire le point des réalisations du Ministère de la Jeunesse et des Sports en matière de "Chantiers des Jeunes" et à définir clairement la participation demandée à chacun.

b) Au niveau des Jeunes

Les Jeunes des Groupements socio-économiques seront d'abord animés dans leurs Groupements respectifs puis en réunions sectorielles. Cette animation devra s'articuler autour de l'analyse concrète de la Problématique de l'emploi des Jeunes dans le milieu considéré et devra aboutir à placer "le Projet de Chantier des Jeunes" dans le processus de recherche des solutions aux problèmes ci-haut évoqués.

Donc, à l'issue de cette opération, il importe que la Jeunesse concernée ait eu une vision claire des objectifs et se sente principal bénéficiaire et réalisateurs dudit projet.

c) Au niveau des Parents

L'expérience des actions tentées ici et là en faveur de la Jeunesse a prouvé qu'il est souvent difficile de réussir en de tels projets lorsque les parents n'y sont pas associés c'est pourquoi il faudra leur faire comprendre le bien fondé de l'action ainsi que son intégration dans le processus de résolution des problèmes d'emploi des Jeunes ruraux.

B. PHASE DE LA FORMATION THEORIQUE ET PRATIQUE

La formation théorique et pratique sur le métier de l'agriculteur moderne permettra aux jeunes chefs d'équipes et aux membres de leurs groupements d'acquérir des connaissances de base en matière de lutte anti-érosive, protection et amélioration des sols, cultures vivrières et fourragères, le petit élevage ainsi que le travail en coopérative.

Ces jeunes auront à transmettre aux membres de leurs groupements les connaissances acquises pendant la formation et à influencer le milieu paysan en servant de modèle pour l'exploitation agricole moderne.

Ainsi, les responsables des groupements doivent acquérir au cours de leur séjour à la cellule-mère des connaissances théoriques (savoirs) des connaissances pratiques ou aptitudes (savoir-faire) ainsi que des attitudes positives (savoir-être) pour être à la hauteur de leur tâche.

C'est pourquoi, à la lumière des expériences des chantiers Sud et Nord le Ministère a mis au point une méthode de formation et d'apprentissage qui permet de fixer à l'avance le profil de sortie du jeune formé et le contrôle permanent de la formation au cours des sessions d'un mois et des recyclages.

Au cours de cette phase de formation, les jeunes seront amenés à exécuter un certain nombre de travaux pratiques qui les prépareront à l'action sur le terrain.

Ces travaux consisteront dans :

Agriculture : - Aménagement d'une parcelle en terrasses
- Plantation de fourrage et de haies anti-érosives
- Jardin potager et cultures vivrières
- Boisement et arbres fruitiers

Elevage : - Construction d'abris pour animaux
- Entretien des animaux
- Soins médicaux

Fermette : - Construction d'une maison
- Agencement des fourrages et cultures vivrières
- Compostières

Pour les cours théoriques et pratiques, un encadrement technique qualifié et formé sur le tas sera indispensable. Il y aura d'une part les cadres du Ministère de la Jeunesse et des Sports et ceux des autres Ministères oeuvrant sur le terrain et d'autre part du personnel technique chargé d'assurer l'apprentissage des jeunes chefs d'équipes dans les domaines de la menuiserie et la maçonnerie. Les responsabilités seront ainsi partagées parmi les différents responsables:

Les agronomes : Désigneront d'abord un ou deux parmi eux pour former les responsables des G.S.E. des jeunes, de préférence ceux des communes environnantes pour des raisons de transport. Ensuite ils devront, dans chaque commune, aider les jeunes groupés à faire des terrasses, à planter le fourrage, à préparer des compostières et à sélectionner les semences. Les agronomes et les vétérinaires ont un rôle prépondérant à jouer dans cette action qui est essentiellement d'intensification agricole.

Les vétérinaires : Comme les agronomes, les vétérinaires désigneront un deux collègues pour donner les cours théoriques et pratiques aux responsables des G.S.E. en formation. Ils aideront ensuite des groupements à construire des abris salubres, à entretenir et à soigner les animaux ainsi qu'en leur communiquant toutes suggestions utiles pour le développement du petit élevage.

Les Encadreurs Coopératifs : Les Encadreurs Coopératifs auront pour rôle également de donner la formation de base (par un d'entre eux) et ensuite d'aider les jeunes groupés à s'organiser en coopérative (questions administratives, statut, règlement intérieur, budgets, partage des produits etc.....)

Les Assistantes Sociales :

Une d'entre elles assurera la formation de base des responsables des G.S.E. en matière de dynamique de groupe, de développement communautaire et en éducation des adultes pour les aider à transmettre le plus efficacement possible, les connaissances acquises aux membres des groupements. Elles les assisteront également sur le terrain pour la formation permanente tant des responsables que des membres des groupements.

Les Encadreurs Jeunesse et Sports :

Ils ont comme d'habitude le rôle d'animation, d'organisation et de suivi des groupements socio-économiques des jeunes ainsi que de faire intervenir les techniciens concernés en cas de besoins. Ils devront participer à la formation des responsables des G.S.E. de leurs communes respectives et partir avec eux pour la mise en pratique sur le terrain.

Les Responsables Médicaux :

Choisiront un parmi eux pour donner les cours de formation de base sur la santé de base, l'amélioration de l'environnement ainsi que tous problèmes relatifs aux soins préventifs et curatifs de la population de la région.

Les Autorités locales :

Le sous-préfet et les Bourgmestres ayant les cadres communaux et S/régionaux dans leurs attributions, devront les animer et les dynamiser pour que le suivi de cette action fasse tache d'huile dans les milieux touchés par le projet. En plus les communes devront contribuer à l'action en donnant du bois de construction et des terrains aux groupements.

Un Bourgmestre de la zone concernée par le projet donnera les cours d'éducation civique pendant la formation de base.

Les conseillers communaux en particulier devront prendre en charge les groupements de leurs secteurs respectifs. Ils doivent être des animateurs de la population et surtout soutenir les efforts des jeunes dans l'oeuvre de construction du pays. Ils les protégeront contre les voleurs et toutes les autres difficultés qui peuvent handicaper le travail des groupements. Hormis ces rôles spécifiques des techniciens qui oeuvrent sur le terrain, nous vous proposons de mettre en place.

- 1) Un Comité Régional de coordination englobant les communes concernées pour aider le coordinateur dans la conduite du projet. Ce Comité serait présidé par : - Le Préfet de la Préfecture intéressée

Il sera composé par :

- Le Responsable du Mouvement Coopératif dans la Préfecture
- La Directrice : Centre communal de développement et de Formation permanente dans
- Le Vétérinaire de Préfecture
- Bourgmestre (Tous)
- Le Coordinateur du projet
- L'Encadreur Régional de la Jeunesse et des Sports (Secrétaire)
- Les Encadreurs Sous-Régional 4 de la Jeunesse et des Sports

- 2) Des Comités Communaux d'Exécution, seront présidés par le Bourgmestre et composé de :

- Responsable médical
- Agronome de Commune
- Vétérinaire de Commune
- Encadreur Coopératif
- Responsable du C.S.D. ou C.C.D.F.P.
- Encadreur Jeunesse (Secrétaire)

Les deux comités assureront dans un premier temps, l'exécution proprement dite du projet et ensuite, en collaboration avec la cellule-mère, le suivi et l'extension du projet dans la population; cela signifie la prise en charge totale des réalisations par les intéressés eux-mêmes.

C. PHASE DE SUIVI ET D'INTEGRATION DE L'ACTION

Suivi Technique

Après la mise en place des infrastructures de Formation et d'Encadrement de la Jeunesse, il s'agira pour le Ministère de la Jeunesse et des Sports d'assurer :

- La formation permanente des jeunes touchés par l'action sur le tas et des chefs d'équipes dans des recyclages réguliers.

- Coordonner les efforts des techniciens communaux (agronomes, vétérinaires, encadreurs de la jeunesse, assistants sociaux) pour qu'ils assurent cette formation sur le tas et s'occupent des complexes mis en place pour en augmenter la productivité.
- Fournir un supplément de matériel technique pour créer d'autres groupements de jeunes qui se seront intéressés à l'action et/ou pour l'extension des complexes mis en place.
- Mettre en place un système de commercialisation des produits, d'approvisionnement en semences sélectionnées et en animaux de bonne race.
- Sensibiliser les jeunes non touchés par le projet pour qu'ils soient associés à l'action de formation et d'encadrement dans la région.

Intégration de l'action

L'action du Ministère de la Jeunesse et des Sports en faveur des jeunes non scolarisés et descolarisés vise avant tout la formation de base agricole et professionnelle pour son insertion dans la vie active, vie active qui doit permettre des innovations dans les méthodes de production rurale afin d'augmenter et améliorer la qualité de la nutrition et de créer des emplois nouveaux dans le milieu rural.

Cette politique a permis la création d'une quarantaine de formation des Jeunes à travers le pays et le regroupement des jeunes en petites entreprises agricole, artisanales ou micro-industrielles. Ceux-sont ces groupements qui sont actuellement environ 1500, qui sont renforcés par l'action de formation, et d'équipement et de suivi des chantiers des jeunes.

Les groupements des jeunes soutenus de cette façon croissent rapidement et atteignent le stade de coopérative structurée, dotée d'un statut juridique et d'un système de gestion d'entreprise convenable. C'est en ce moment qu'ils s'intègrent dans le Mouvement Coopératif RWANDAIS en demandant la personnalité civile.

Les groupements qui auront participé à l'action du chantier seront achominés dans cette voie de se soumettre au contrôle administratif, financier et juridique des services du Ministère des Affaires Sociales et du Développement Communautaire. Ainsi l'encadrement technique aura passé dans les mains du département concerné par les coopératives agréées.

VI ETAPES D'EXECUTION

- 1983 : Mise en place de la cellule-mère à BUTARE
- Equipement en mobilier et en matériel technique
 - Formation de 100 responsables des groupements
 - Equipement des 100 groupements
 - Suivi
- 1984: - Mise en place de la cellule-mère à KIBUYE
- Equipement en mobilier et matériel technique
 - Formation de 45 responsables de groupements
 - Equipement des 45 groupements
 - Suivi

- 1985 : - Mise en place de la cellule-mère à RUHENGURI
- Equipement en mobilier et matériel technique
- Formation de 80 responsables des groupements
- Equipement des 80 groupements
- Suivi
- 1986 : - Mise en place de la cellule-mère à CYANGUGU
- Equipement en mobilier et matériel technique
- Formation de 55 responsables de groupements
- Equipement des 55 groupements
- Suivi
- 1987 : - Mise en place de la cellule-mère à KIGALI
- Equipement en mobilier et matériel technique
- Formation de 85 responsables de groupements
- Equipement des 85 groupements
- Suivi

VII COUT APPROXIMATIF DU PROJET

a) MISE EN PLACE DES CELLULES-MERES

2 dortoirs de 120 m2 chacun à 15.000 FRs/M2	3.600.000
2 salles de classes de 120 M2 chacun 15.000 FRs/M2	3.600.000
2 ateliers de 120MM2 chacun à 10.000 FRs/M2	2.400.000
1 bureau de 40 M2 à 15.000 FRs/M2	600.000
1 cuisine de 40 M2 à 15.000 FRs/M2	600.000
1 salle à manger de 120 M2 à 15.000 FRs/M2	1.800.000
2 logements pour cadres de 64 M2 chacun à 15.000 /M2	960.000
1 magasin de vente de 60 M2 à 15.000 FRs/M2	900.000
1 poulailler	500.000
1 clapier	500.000
	<u>15.460.000 FRW</u>

Les matériels locaux ont une part
de 50% des coûts et sont à charge
du Gouvernement Rwandais.

b) Equipement des cellules-mère

50 lits superposés à 13.000 FRS	650.000
50 pupitres à 7.000 FRS	350.000
200 chaises à 2.000 FRS	400.000
20 tables à 9.000 FRS	180.000
4 bureaux + 8 chaises à 45.000 FRS	180.000
5 étagères à 15.000 FRS	75.000
Equipement cuisine ff	250.000
couvert FF	250.000
100 matelas à 3.500 FRS	350.000
200 couvertures à 700 FRS	140.000
200 draps de lit à 1.300 FRS	260.000
100 seaux à 650 FRS	65.000
100 bassins à 450 FRS	45.000
	<u>3.195.000</u>

c) Matériel technique pour la cellule-mère
(à charge du Gouvernement Rwandais)

- Agriculture

100 houes à 350	35.000
100 machettes à 200	20.000
10 brouettes à 4000	40.000
20 pics à 750	15.000
50 arrosoirs à 450	22.500
2 balances à 45.000	90.000
	<u>222.500</u>

- Menuiserie

20 serre-joints à 8.500	170.000
10 varloppes métalliques à 7.500	75.000
30 rabots à 5.500	165.000
10 scies à chantourner à 2.300	23.000
10 villebrequins à 1.900	19.000
10 tenailles à 550	5.500
10 marteaux 500 gr à 450	4.500
10 Scies St Joseph à 650	6.500
	<u>468.500</u>

- Maçonnerie

30 truelles à 450	13.500
30 niveaux d'eau à 700	21.000
30 pelles à 750	22.500
100 sacs de ciment à 1.750	175.000
10 marteaux de 5 kg à 1.350	13.500
30 fils de maçon à 240	7.200
5 brouettes à 4.000	20.000
	<u>272.700</u>

TOTAL c : 963.700 FRW.

d) Formation des responsables des G.S.E

Restauration : 500 FRs/J/pers.	: Selon préfecture
Transport : 1000 FRs/J/pers.	: Selon préfecture
Indemnités Instructeurs : 2000 FRs X 3 X 30j =	: 180.000
Matériel de Secrétariat	: 300.000

e) Matériel de soutien aux groupements
(pour chaque groupement agricole)

30 hoes	à 350	10.500
10 pelles	à 750	7.500
1 brouette	à 4.000	4.000
10 machettes	à 200	2.000
2 marteaux 500gr	à 450	900
30 Kg de clous	à 250	7.500
50 tôles	à 400	20.000
2 Scies St Joseph	à 650	1.300
1 rouleau de treilli fin	à 15.000	15.000
20 Lapins	à 300 FRs	6.000
20 poules	à 300 FRs	6.000
6 chevres	à 2.000 FRs	12.000
		<u>92.700</u>

.../...

K. G. Li, 1e 20/1/1983

Projet "Publication d'un bulletin de liaison"

I. Généralités

Rédigé en langue nationale, le bulletin de liaison paraîtra régulièrement à la fin de chaque trimestre. Il aura pour rôle principal d'informer les jeunes sur leurs réalisations dans le domaine du développement socio-économique ainsi que dans celui des Sports.

En effet, pour pouvoir redynamiser les groupements socio-économiques des jeunes, il importe que ces derniers soient constamment informés sur leurs activités et qu'un échange d'expériences dans ce domaine soit facilité. Ce bulletin leur permettra d'acquérir une analyse critique des problèmes auxquels ils sont confrontés.

Ce même bulletin est aussi pertinent avec la campagne d'alphabétisation que le Ministère de la Jeunesse et des Sports va entamer chez les membres des groupements socio-économiques analphabètes. Ainsi, la lecture de ce périodique permettra aux jeunes de maintenir et améliorer leurs connaissances en "lecture et écriture".

Enfin, ce bulletin permettra au Ministère de la Jeunesse et des Sports d'informer les jeunes sur les activités entreprises dans le cadre de la préparation de l'année internationale de la jeunesse.

II. Description du projet

a) Buts du projet

- stimuler les jeunes à lire et écrire
- Améliorer les conditions de vie économique, sociale et culturelle de la Jeunesse Rwandaise.
- Rendre les jeunes capables d'analyser concrètement leurs problèmes
- Maintenir le niveau de formation des jeunes touchés par la campagne d'alphabétisation.
- Créer un système d'information dans le domaine de la Jeunesse et des Sports.
- Produire 10.000 bulletins trimestriels de liaison rédigés en Kinyarwanda, format 24 cm x 17 cm de + 30 pages.

Le contenu des publications

Les articles élaborés par les jeunes, les associations culturelles et les clubs sportifs.

Ceux-ci étant les principaux bénéficiaires du projet il importe, pour sa réussite, qu'ils soient amenés à exprimer et à analyser concrètement leurs problèmes conformément à la stratégie de développement auto-centré adopté par le Gouvernement.

Les articles élaborés par le Ministère de la Jeunesse et des Sports.

Le Ministère de la Jeunesse et des Sports choisira et élaborera des sujets intéressant la Jeunesse dans le domaine du développement socio-économique, de la culture, ainsi que dans celui des sports.

Ces articles devront être susceptibles d'éveiller les jeunes à une prise de conscience de leurs problèmes et de provoquer ainsi leur créativité.

Le champ d'action

- Les groupements socio-économiques : Ceux-ci sont actuellement estimés à 1.500 unités où environ 30.000 jeunes sont encadrés.

- Les 42 centres de formation de la jeunesse
- Les 150 équipes sportives du Rwanda
(FB, UB, BB, Athlétisme)
- Les associations culturelles des jeunes
- Les mouvements de jeunesse implantés dans le pays.

Organisation de la rédaction

La rédaction sera assurée par un comité composé du personnel du Ministère et d'un Secrétariat Permanent pour le bulletin.

La Durée du projet :

4 ans et nous estimons qu'à partir de la 4ème année le projet pourra s'autofinancer.

III. Coût du Projet

Le financement requis pour 4 années est de 70 Frs le bulletin
× 10.000 bulletins par trimestre × 4 trimestres × 4 ans = 11.600.000 Frs soit
2.800.000 FRW chaque année.

Comme au terme de cette période le bulletin devra s'autofinancer, des mesures seront prises depuis la première année pour accroître les recettes et diminuer progressivement l'aide extérieure dans les proportions de 1/4.

Le bulletin sera vendu à 50 Frs pendant 3 trimestres et distribué gratuitement le premier trimestre de la première année. Il sera également vendu à 50 Frs la 2ème année et atteindra son coût de revient la 3ème avant d'être majoré d'une légère marge bénéficiaire pendant la dernière année du projet.

C'est ainsi que l'aide demandée à l'UNESCO et les recettes à réaliser s'articuleront de la manière suivantes :

	! Aide UNESCO	! Recettes	! Dépenses	! Boni
Première année	! 2.800.000	! 1.500.000	! 2.800.000	! 1.500.000
Deuxième année	! 2.100.000	! 2.000.000	! 2.800.000	! 2.800.000
Troisième année	! 1.400.000	! 2.800.000	! 2.800.000	! 4.200.000
Quatrième année	! 700.000	! 3.200.000	! 2.800.000	! 5.300.000

Les chiffres ci-haut ne sont valables qu'aux conditions où les prix restent stables et tous les numéros vendus sans frais supplémentaires. Le Gouvernement Rwandais devra également mettre à disposition le personnel de rédaction à ses frais.

Ainsi donc, le Ministère de la Jeunesse et des Sports demande à l'UNESCO :

Pour la 1ère année :	2.800.000 FRW	ou	30.435 \$ US
2ème année :	2.100.000 FRW	ou	22.827 \$ US
3ème année :	1.400.000 FRW	ou	15.218 \$ US
4ème année :	<u>700.000 FRW</u>	ou	<u>7.609 \$ US</u>
Total :	7.000.000 FRW		76.089 \$ US

Kigali, le 20/01/1983

REQUETE A L'UNESCO POUR L'ORGANISATION D'UNE CAMPAGNE
NATIONALE POUR L'ERADICATION DE L'ANALPHABETISME PARMI
LES JEUNES

1. GENESE

Parmi les actions retenues par le IIIème Plan National de Développement Economique, Social et Culturel 1982-1986 et les activités prévues pour célébrer l'année internationale de la Jeunesse, l'élimination de l'analphabétisme parmi les jeunes constitue une priorité. Dernièrement encore, le IIème Séminaire National des responsables de la Jeunesse qui s'est tenu à Kigali du 23 au 27 Novembre 1982 a insisté pour qu'une campagne nationale contre l'analphabétisme soit entreprise et que soient utilisées toutes les infrastructures disponibles tels que : les Centres de Formation des Jeunes, les bureaux des Secteurs Communaux, les établissements scolaires, les catéchuménats, les Centres de Santé, les Centres Nutritionnels et les Paroisses. Le Séminaire a ensuite recommandé que la campagne soit menée par les jeunes bénévoles formés au préalable pour cette tâche et d'avoir alphabétisé 70% des Jeunes analphabètes en 1985, année internationale de la jeunesse.

C'est dans cette perspective que le Ministère de la Jeunesse et des Sports formule la présente requête en vue d'obtenir le financement de l'UNESCO pour la Formation des cadres bénévoles et acheter les équipements de base indispensables pour mener la campagne.

2. DESCRIPTION DU PROJET

Il n'est pas nécessaire de citer ici les résultats que le pays attends d'une population alphabétisée, ni de discourir sur la méthode d'alphabétisation fonctionnelle bien connue pour l'éducation de base qu'elle confère à ceux qui la suivent. Nous nous contenterons d'une description des différentes phases du projet qui doit nous mener, en l'an 1985, à avoir touché dans chaque Commune le plus d'analphabètes possible.

La situation de départ nous est donné par le IIIème Plan Quinquennal de Développement en ces termes :

"Les taux de scolarisation des enfants d'âge scolaire iront croissant, poursuivant ainsi la tendance entamée au cours du IIème Plan. Les enfants de 7/8 ans seront scolarisés à 84% à la fin du Plan contre respectivement 67% et 72% en 1980. Les enfants de 14/15 ans seront scolarisés à 50% en moyenne contre environ 30% au début du Plan."

"La proportion d'analphabètes dans l'ensemble de la population active est encore très importante. Malgré les actions prévues d'alphabétisation des adultes et la fréquentation croissante du système scolaire primaire, le taux d'alphabétisation de la population d'âge actif passera seulement de 37% pour l'ensemble de la population à 41% à la fin du Plan. Parmi les hommes actifs, le taux devrait passer de 49% à 52%. Parmi les femmes, ce taux devrait passer de 26% à 30%. Ce taux important d'analphabétisme, souvent synonyme d'absence de qualification dans le travail, est un handicap très lourd pour le développement du Pays."

Ne disposant pas de statistiques de l'analphabétisme parmi les jeunes non scolarisés et descolarisés, l'une des opérations prioritaires sera de faire un recensement complet des jeunes analphabètes âgés de 10 à 24 ans dans chaque Commune et par Centre d'alphabétisation.

La première étape consistera dans la formation au niveau national d'une trentaine de formateurs qui seront affectés, par groupe de 3, dans le Centre de Formation choisi dans chaque Préfecture.

La seconde étape qui sera menée par les formateurs cités plus haut en collaboration avec les Encadreurs Communaux et Régionaux ainsi que les Directeurs des Centres de Formation, est celui du choix de 3 groupements des jeunes par Commune qui seront le support de l'action. Ce choix tiendra compte de l'équilibre géographique, de la viabilité du groupement, du dynamisme des membres et de la disponibilité des locaux.

La troisième étape sera la formation d'au moins deux volontaires alphabétiseurs par groupement soit 6 par Commune et leur recyclage. Ces volontaires seront formés dans un des Centres de Formation de leur Préfecture comme proposé ci-après :

Préfecture	Centre de Formation	Nbre de Communes	Centres d'alphabéti-	Total	Alphabéti-
!	!	!	sation par Commune	Centres!	seurs
KIGALI	GACULIRO	17	3	51	102
GITARAMA	SHYOGWE	17	3	51	102
BUTARE	NYANTANGA	20	3	60	120
GIKONGORO	NDAGO	13	3	39	78
CYANGUGU	NYAKABUYE	11	3	33	66
KIBUYE	RUHENGERA	9	3	27	54
GISENYI	KARAGO	12	3	36	72
RUHENGHERI	KABONA	16	3	48	96
BYUMBA	KISARO	17	3	51	102
KIBUNGO	MUGESERA	11	3	33	66
!	!	143	!	429	858

Il y aura donc 429 Centres d'alphabétisation dans le pays pour lesquels 858 volontaires alphabétiseurs seront formés dans 10 Centres de Formation des jeunes (voir col.2) qui fonctionnent déjà.

La quatrième étape sera l'équipement des volontaires qui doivent disposer d'un matériel adéquat tel que: tableau à lettres et chiffres mobiles, tableau noir portatif, craie blanche et couleur, crayons, cahiers, ardoises, touches et une brochure sur l'alphabétisation fonctionnelle.

Le démarrage des cours sera précédé par le recensement des analphabètes âgés de 10 à 24 ans et d'une campagne de sensibilisation des jeunes analphabètes de cette catégorie. Une liste d'analphabètes candidats à l'instruction sera établie par chaque Centre d'alphabétisation pour connaître l'ampleur du travail qui l'attend. Les conseillers communaux et responsables de cellules seront invités à participer activement au recensement et à la campagne de sensibilisation.

3. DUREE ET ETAPES D'EXECUTION

Le projet durera 3 ans de 1983 à 1985 inclus. La première phase, celle de formation des formateurs durera 2 mois, c'est-à-dire septembre et octobre 1983. La seconde, celle du choix des groupements et des alphabétiseurs bénévoles durera 2 mois, novembre et décembre 1983. La troisième phase, la formation des cadres bénévoles durera 2 mois, janvier et février 1984 soit 1 mois par promotion et cette formation sera suivie de recyclages au cours des années 1984 et 1985.

Enfin, la quatrième phase, celle du recensement des analphabètes, de la sensibilisation et de l'équipement des 429 Centres d'Alphabétisation durera de mars 1984 à octobre 1985. Après cette phase, les Centres seront remis aux Communes bénéficiaires pour qu'ils soient mis à la disposition de la population qui n'aurait pas été touchée ou déplacés vers d'autres régions de la Commune.

4. FINANCEMENT

A. FORMATION DE 30 FORMATEURS

La formation aura lieu au Centre de Formation de la Jeunesse de KAVUMU et sera centrée sur :

- l'étude du présent projet d'opération
- l'alphabétisation fonctionnelle
- le développement rural intégré

Deux-cent quarante (240) heures de cours seront donnés aux stagiaires par des spécialistes des différents Ministères concernés.

Le Ministère de la Jeunesse et des Sports fournira :

- L'hébergement des Instructeurs et stagiaires
- Un véhicule pour l'approvisionnement des stagiaires et pour le déplacement des Instructeurs
- L'encadrement local du stage

Il demande à l'UNESCO de lui fournir :

- La nourriture des stagiaires : 500 FRS x 30 x 60 J	= 900.000 FRS
- Le carburant pour 2 véhicules: 70 FRS x 80 l x 60 J	= 336.000 FRS
- Indemnités des stagiaires : 300 FRS x 30 x 60 J	= 540.000 FRS
- Indemnités des Instructeurs : 600 FRS x 240 H	= 144.000 FRS
- Le matériel didactique : -	= 300.000 FRS
	2.220.000 FRS

B. CHOIX DES ALPHABÉTISEURS

Cette partie de l'opération sera menée par les cadres Communaux et Préfectoraux du Ministère avec la supervision de 3 Formateurs affectés dans chaque Préfecture. Il s'agira :

- D'une journée d'études organisée à l'intention des encadreurs communaux, des Directeurs et Instructeurs des Centres de Formation et du personnel Communal des services sociaux.
- De proposer pendant cette journée d'étude les groupements qui serviront de support à l'action.
- De proposer aux membres des groupements choisis de fournir deux jeunes instruits capables d'assumer les fonctions d'alphabétiseur bénévole.

Cette étape sera entièrement prise en charge par le budget du Ministère et les budgets Communaux.

C. FORMATION DE 858 ALPHABÉTISEURS

Le Ministère de la Jeunesse et des Sports fournira à chacun des 10 Centres préfectoraux :

- L'hébergement des stagiaires et des formateurs et leur restauration à concurrence de 700 FRS/J/Personne.
- L'encadrement local du stage
- Le matériel didactique et technique disponible dans chaque Centre
- La prise en charge totale de la supervision Nationale et des Instructeurs des Centres
- Fourniture de l'essence au 10 Véhicules

Il demande à l'UNESCO de lui fournir :

- 10 véhicules légers (SUZUKI) pour l'approvisionnement des 10 Centres et la supervision ultérieure de l'action dans les Communes soit : $530.000 \times 10 = 5.300.000$

- Equipement technique de chaque Centre : P.U

10 Tableaux à lettres mobiles	3.500	35.000
2400 Lettres mobiles	5	12.000
1000 Chiffres mobiles	5	5.000
10 Boîtes de craie blanche	600	6.000
10 Boîtes de craie couleur	600	6.000
888 Brochures pour alphabétisation fonctionnelle 200		1.776.000
888 Crayons	20	17.760
888 Bics	20	17.760
888 Cahier cadrillés	20	17.760
		7.193.280

D. SENSIBILISATION, EQUIPEMENT DE 429 CENTRES

D'ALPHABETISATION ET DEMARRAGE DE L'ACTION

L'étape commencera par le recensement des analphabètes dans les Secteurs Communaux du ressort de chaque Centre d'Alphabétisation. Le recensement sera effectué par les alphabétiseurs bénévoles en collaboration avec les Encadreurs Communaux de la Jeunesse et des Sports et les Conseillers Communaux.

Le Ministère de la Jeunesse et des Sports fournira les fiches de recensement nécessaires à chaque Centre d'Alphabétisation. En supposant que la moitié des jeunes sont analphabètes, 1.500 Fiches seront fournies à chaque Centre ce qui entraînera les coûts de : $5 \text{ FRS} \times 1500 \times 529 = 3.967.500 \text{ FRS}$ sans compter les frais de carburant pour la supervision, les indemnités de mission pour les superviseurs, etc...

Le dépouillement sera réalisé à chaque encadrement préfectoral selon les modèles et critères établis à l'avance.

Pour le démarrage de l'action, le Ministère de la Jeunesse et des Sports demande à l'UNESCO l'équipement des 529 Centres d'Alphabétisation qui se compose comme suit pour chaque Centre :

- 1 Tableau noir mobile à	3.500	3.500
- 1 Tableau à lettres mobiles	3.500	3.500
- 210 lettres mobiles	5	1.200
- 100 chiffres mobiles	5	500

- 10 Boîtes de craie blanche	600	6.000
- 5 Boîtes de craie couleur	600	3.000
- 100 Brochures d'alphabétisation fonctionnelles		
à 100		10.000
- 100 Crayons	20	2.000
- 200 Cahiers	20	4.000
		<u>33.700</u>

Soit pour 529 Centres : $33.700 \times 529 = 17.827.300$ FRW

E. RECOMPENSES

A l'issue de la campagne en 1985, pendant l'Année Internationale de la Jeunesse, une évaluation finale sera faite dans chaque Centre d'Alphabétisation pour :

- déterminer les 20 meilleurs de chaque préfecture (après les 20 meilleurs)
- comparer les chiffres de départ (analphabètes) et les résultats atteints
- Evaluer les niveaux atteints par les néo alphabètes
- Prendre des décisions quant au suivi de l'action

Chacun des alphabétiseurs recevra un prix d'encouragement provenant du présent projet et de la quête qui sera réalisée auprès des entreprises et industries du Rwanda.

Le présent projet prévoit pour

- Les 20 meilleurs du pays : 1 Radio cassette coûtant autour de 18.000 FRW $\times 20 = 360.000$ FRW
 - Les 5 meilleurs de chaque Préfecture (après les 20) : une radio cassette de $12.000 \text{ FRW} \times 50 = 600.000$ FRW
 - Tous les autres : une radio récepteur ordinaire d'environ $4.000 \text{ FRW} \times 459 = 1.836.000$ FRW
- 2.796.000 FRW

	RECAPITULATION	RWANDA	UNESCO
Année 1983 Formation de 30 Formateurs	!	1.500.000	! 2.220.000
Choix des groupements et des bénévoles	!	1.550.000	!
Sessions des Encadreur	!	450.000	!
Année 1984 Formation de 858 Alphabétiseurs bénévoles	!	6.750.000	! 7.193.280
Sensibilisation, recensement, équipement	!	13.453.000	! 17.827.300
Année 1985 Récompenses d'encouragement	!	1.000.000	! 2.796.000
		<u>24.253.450</u>	<u>30.036.580 FRW</u>

Coût total du Projet : 54.290.030 FRW

Fonds demandés à l'UNESCO : - 1983 : 2.220.000 FRW ou 24.131 \$ US
 - 1984 : 25.020.580 FRW ou 271.963 \$ US
 - 1985 : 2.796.000 FRW ou 30.392 \$ US

Contrepartie Rwandaise : 24.253.450 FRW